

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

85ème séance

Samedi, 2 septembre 1939, à 10 heures.

PROCES - VERBAL
=====

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN
M. van den ABEELE

R. BOUILLENNE
L. HAUMAN
W. ROBYNS

Président
Délégué de Monsieur le
Ministre des Colonies

Membres

EXCUSES

MM. J. RODHAIN
P. BURGEON
P. CHARLES
J. MAURY

Vice-Président

Membres.

La séance est ouverte sous la présidence de M. V. VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 84ème séance (15 juillet 1939) est approuvé.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS D'AFRIQUE.

A l'occasion de l'examen des rapports de juillet 1939 du Conservateur de Rutshuru et du Délégué aux Visites du Parc National Albert, le Comité discute les incidents survenus lors de la visite d'un groupe d'étudiants de la "Witwatersrand University", de Johannesburg, conduits par le Professeur GEVERS.

Le Comité tire la conclusion que l'autorité des Conservateurs doit encore être renforcée.

En ce qui concerne plus spécialement l'accident survenu à M. le Professeur GEVERS, le Comité constate que le camion de l'expédition a été chargé par un éléphant blessé. M. GEVERS sortant du camion au moment où celui-ci s'est renversé, a eu la jambe coincée. L'éléphant, poursuivant sa course, est tombé mort plus loin.

L'affaire est soumise à M. DUPONT, conseiller juridique.

Le Comité décide consulter les Conservateurs au sujet de l'utilité d'armer certains gardes qui accompagnent les visiteurs.

Un avis sera affiché dans les Parcs et leurs installations, attirant l'attention des visiteurs sur l'obligation de se conformer en toutes circonstances aux prescriptions des Conservateurs et des gardes.

Une lettre sera adressée au personnel d'Afrique, attirant son attention sur certaines responsabilités.

NOMINATION D'UN CONSERVATEUR POUR LE PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

Le Comité Spécial du Katanga a alloué une subvention de 100.000,--frs pour 1939, en vue d'aider l'Institut dans la gestion de ce Parc. L'Institut dispose donc des ressources nécessaires pour établir, dès cette année, la gestion de ce Parc.

Le Comité examine les candidatures posées et décide de remettre la nomination à une prochaine séance. Il charge le Président de consulter le dossier des candidatures.

DECISION 744.- INDEMNITE DU CONSEILLER JURIDIQUE.

La nomination d'un conseiller juridique n'ayant pas été prévue aux prévisions budgétaires pour 1939 et la décision ayant été prise au cours de l'exercice, le Comité décide que le montant de cette indemnité pour 1939 sera prélevé sur le poste "Divers et Imprévus" des "Dépenses ordinaires de la métropole".

DECISION 745.- PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1940.

En raison des circonstances, le Comité décide d'introduire auprès de Monsieur le Ministre des Colonies des propositions semblables à celles adoptées pour l'exercice 1939, soit :

Pour les Parcs Nationaux du Congo Belge ... 950.000,--
Pour le Ruanda-Urundi (Parc National de
la Kagera 150.000,--

DECISION 746.- PROGRAMME D'INSTRUCTION DES GARDES

Le Comité adopte le programme d'instruction des gardes, soumis par le Conservateur du Parc National de la Garamba. Ce programme sera communiqué à MM. H.HACKARS et R.HOIER, en vue d'une application éventuelle dans les autres Parcs Nationaux.

DECISION 747.- DEMANDE DU CLUB ALPIN BELGE.

M. A.MALLIEUX a demandé l'autorisation de faire l'ascension du Ruwenzori. Cette demande est rejetée en raison des circonstances.

DECISION 748.- PRIX DU LOGEMENT AU CAMP DE RWINDI.

Le Comité décide de doubler la taxe pour l'occupation, par une personne seule, des huttes à deux lits au camp de Rwindi.

De nouvelles huttes, destinées au logement d'une seule personne, seront construites.

DECISION 749.- RESERVE DE CHASSE EN BORDURE DU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

Le Président est chargé de reprendre les conversations avec les autorités britanniques, à l'occasion de la prochaine Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique.

DECISION 750.- ACHAT GROUPES ELECTROGENES.

Le Comité marque son accord quant à l'achat par le Conservateur de la Station de Rutshuru de groupes électrogènes pour la Station de Rumangabo et le camp de Rwindi.

DECISION 751.- TOURNÉES D'INSPECTION PAR LE CONSERVATEUR DU PARC NATIONAL DE LA GARAMBA.

Le Comité approuve l'itinéraire de surveillance et le programme d'inspection du Parc National de la Garamba, soumis par M. le Major P. OFFERMANN.

La séance est levée à 12 h.30.

LE DELEGUE DU MINISTRE
DES COLONIES.



M. VAN DEN ABEELE.

LE PRESIDENT.



V. VAN STRAELEN.